

Le processus de nomination des candidats et l'organisation des campagnes électorales*

Ils sont, depuis 1965, quarante-quatre à être entrés dans l'arène. Pourtant, on nous permettra de prendre appui sur la typologie dégagée par Pierre Avril pour ne prendre en compte ici que les candidats qui figurent véritablement dans la compétition, qui concourent pour l'obtention du gain maximal, le pouvoir présidentiel. Autrement dit, on laissera de côté les candidatures qu'il définit comme individuelles, relevant d'une fonction de témoignage de petites organisations ou de tentatives de sortie de la marginalité. À partir de là, il est facile de distinguer les « grand candidats » des cinq élections intervenues, ceux qui retiendront notre attention : bien sûr, les cinq élus et même les dix finalistes, dans une élection qui a toujours été très disputée ; mais aussi les candidats arrivés troisièmes et qui pouvaient légitimement espérer, au début ou en milieu de campagne, figurer dans le tableau final, qu'il s'agisse de Jean Lecanuet en 1965 (illusion centriste), de Jacques Duclos en 1969 (deux points de moins seulement qu'Alain Poher), de Jacques Chaban-Delmas en 1974 (en tête de la droite en début de campagne), de Jacques Chirac en 1981 (encore qu'il lui soit difficile de penser dépasser Valéry Giscard d'Estaing) et de Raymond Barre en 1988 (là les jeux étaient plus ouverts). Et il paraît difficile

* « Le processus de nomination des candidats et l'organisation des campagnes électorales » Ch. IV, pp. 67-93 in N. Wahl et J.L. Quermonne éd : La France présidentielle - l'influence du suffrage universel sur la vie politique ; Presses de Sciences Po, 1995.

Le processus de nomination des candidats...

d'oublier les vrais candidats, dont les résultats peuvent peser sur ceux du second tour, que sont Georges Marchais en 1981 et Jean-Marie Le Pen en 1988.

Cette liste amène à retenir un critère simple, avoir dépassé 10% des suffrages exprimés au premier tour, soit dix-sept candidats qui regroupent 85 à 90 % de l'électorat, plus précisément :

- en 1965 3 candidats et 92 % des exprimés
- en 1969 3 candidats et 89,1% des exprimés
- en 1974 3 candidats et 90,9% des exprimés
- en 1981 4 candidats et 87,6% des exprimés
- en 1988 4 candidats et 84,9% des exprimés

On remarquera, au passage, que le système de candidatures, très structurant jusqu'à 1981, commence à se lézarder à cette date puisqu'il y a désormais quatre candidats pour dépasser les 10% et que bientôt 15 % des suffrages exprimés s'éparpilleront sur d'autres. D'autres sont séparés d'ailleurs par un véritable fossé puisque, à chaque élection, le premier suivant des trois ou quatre tourne entre 3 et 7 % des suffrages exprimés, au maximum. Ainsi:

- 5,2 % Tixier-Vignancour en 1965
- 5,1 % Defferre en 1969
- 3,1 % Royer en 1974
- 3,9 % Lalonde en 1981
- 6,8 % Lajoinie en 1988

Si l'on porte principalement l'observation sur les dix-sept candidats ainsi distingués, la première question est de savoir qui ils sont.

Pour être plus précis, on peut s'attacher aux positions institutionnelles détenues et on trouvera ainsi :

- trois présidents de la République : de Gaulle 1965, Giscard d'Estaing 1981, Mitterrand 1988 ;
- un président du Sénat : Poher 1969 (« contre-président » et président par intérim) ;
- un Premier ministre en exercice: Chirac 1988;

Jean-Claude Colliard: profesor, constitucionalista, juez electoral y hombre honesto

- quatre anciens Premiers ministres : Pompidou 1969, Chaban-Delmas 1974, Chirac 1981, Barre 1988 ;
- un ministre en exercice : Giscard d'Estaing 1974;
- sept candidats à position plus faible, mais tous parlementaires et la plupart anciens ministres, avec derrière eux une longue carrière, à l'exception du dernier cité, puisque leur premier mandat parlementaire date : de la Troisième République : Duclos 1969 (député en 1926) ; des débuts de la Quatrième : Mitterrand 1965, 1974 et 1981 (député en 1951), Le Pen 1988 (député en 1956) ; du milieu de la Cinquième : Marchais 1981 (député en 1973).

Ce survol rapide ¹ amène à deux conclusions qui, pour être évidentes, n'en sont pas moins utiles.

- La candidature présidentielle, quand elle à ce niveau, est le résultat d'une longue montée vers les cimes du pouvoir. Ce n'est jamais un brusque surgissement comme on croit pouvoir l'observer dans le cas des États-Unis encore que, dans ce système fédéral, ce sont souvent de fortes et anciennes positions locales (sénateur, gouverneur), peu connues à l'extérieur, qui constituent l'élément de qualification.
- Comme le montre, *a contrario*, l'exemple de Raymond Barre, le soutien d'un parti est indispensable et il faut, pour l'obtenir, soit une position institutionnelle forte qui entraîne l'adhésion, soit une maîtrise par le candidat des décisions de son parti, c'est-à-dire le contrôle de l'appareil.

C'est dire que la position de candidat est étroitement liée au rôle de l'intéressé dans le système partisan : l'élection présidentielle est le combat des chefs et, si c'est un « suppléant », il fait pâle figure (Defferre, Lajoinie). « Un parti n'existe que s'il a un candidat à l'élection présidentielle » est un des truismes les plus courants de ces dernières années ; on peut le compléter par un autre: « Un candidat à l'élection présidentielle n'existe que s'il a un parti » .

¹ Que l'on pourra compléter par Christophe Guettier, « Les candidats à l'élection présidentielle », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 1, 1990, pp. 49-131.

Le processus de nomination des candidats...

Cette relation parti-candidat nous paraît être le point central, que l'on retrouve aussi bien dans la candidature que dans la campagne, dans la mesure où l'on peut séparer les deux, ce qui n'est pas toujours très facile : ainsi, en 1988, où la décision de candidature ou de non-candidature de François Mitterrand est l'élément essentiel de sa campagne.

On retiendra tout de même cette distinction, généralement opératoire, candidature et campagne.

I. Candidat du parti ou parti du candidat ?

On veut dire par là que la relation parti-candidat n'est pas univoque et qu'il est trop rapide de dire, ce n'est pas faux mais c'est insuffisant, que les partis ont récupéré l'élection. Quels partis en effet ? La réalité montre qu'ils ont souvent été construits ou modifiés pour être les instruments d'une stratégie présidentielle, ce qui donne une nature assez artificielle aux procédures de désignation qu'ils peuvent organiser et qui fonctionnent plus comme moyen de légitimation que de sélection, en étant le premier acte d'un processus de rassemblement ².

Construction et captation

Même si cela est un peu forcé, on peut distinguer, au moins dans la première partie de la Cinquième République – jusqu'à 1981 -, ces deux procédés, utilisés l'un et l'autre pour mettre les partis au diapason de l'élection.

La construction de l'instrument

Les deux démarches les plus caractéristiques sont celles de François Mitterrand et de Valéry Giscard d'Estaing qui comprennent, l'un et

² Hugues Portelli, « La présidentialisation des partis », *Pouvoirs*, 14, 1980, pp. 97-106 ; Jean-Claude Colliard, « Les partis dans l'élection », *Études*, février 1981, pp. 161-175.

Jean-Claude Colliard: profesor, constitucionalista, juez electoral y hombre honesto

l'autre dès 1962, que l'élection présidentielle va dominer la vie politique et ont donc désormais un but prioritaire : se « donner les moyens » d'y être candidat, construire l'instrument nécessaire. Commence alors un duel qui, trente ans après, n'est pas terminé. Et il commence par la restauration de partis bien défraîchis.

Le cas du Parti socialiste est particulièrement frappant. En annonçant sa candidature le 9 septembre 1965, François Mitterrand déclare :

« Il appartiendra aux organisations politiques comme à chaque citoyen de se déterminer en fonction des options fondamentales qui commandent ma candidature » .

Le terrain étant bien entendu préparé, le comité directeur de la SFIO, le 15 septembre, puis le Parti radical et le Parti communiste apportent leur soutien ³. De là naîtra la FGS, liée par un accord de désistement réciproque avec le Parti communiste, fédération qui ne résistera pas aux événements de 1968, ce qui permet à la SFIO, qui a repris sa liberté d'action, de bloquer une éventuelle candidature Mitterrand en 1969. Pour ne plus dépendre de la volonté de cet appareil, il ne lui reste qu'à en prendre le contrôle, ce qui sera fait au congrès d'Épinay de juin 1971, et dès lors la revitalisation du parti va de pair avec la montée en puissance de la candidature : le 8 avril 1974, c'est à l'unanimité que le congrès extraordinaire du Parti socialiste demande à celui qui est devenu son premier secrétaire d'être son candidat.

Malgré l'échec, le parti présidentiel, rodé à cette occasion, confirme sa capacité d'attraction, ainsi les « assises du socialisme » des 12-13 octobre 1974 qui permettent l'entrée de Michel Rocard... donc d'un second candidat potentiel et le début d'un débat tumultueux ⁴ dont il est vite clair qu'il a pour enjeu le contrôle de l'appareil pour la maîtrise de la candidature de 1981. L'affrontement culmine au congrès de Metz (6-8 avril 1979), avec la victoire de François Mitterrand et la certitude pour lui de pouvoir disposer somme il l'entend d'une éventuelle candidature Rocard. Celle-ci, annoncée le 19 octobre 1980 à Conflans-Sainte-Honorine, est retirée dès l'annonce de celle de

³ Voir Roger-Gérard Schwartzberg, *La campagne présidentielle de 1965*, Paris, PUF, 1967, p. 182.

⁴ Voir Robert Scheider, *La haine tranquille*, Paris, Seuil, 1992, p. 293.

Le processus de nomination des candidats...

François Mitterrand le 8 novembre 1980, candidature qui reçoit le soutien unanime du parti, confié dès lors pour un intérim puis pour un septennat à Lionel Jospin, le premier des fidèles de l'époque, puis, en 1988, le soutien du parti ayant été évidemment acquis au président sortant, à Pierre Mauroy, le coauteur d'Épinay, Un accroc dans cette sorte de mise en viager, puisque Laurent Fabius aurait été préféré, ce sera chose faite en janvier 1992 où l'accord avec Michel Rocard permet au « candidat virtuel » de penser qu'il a par là même acquis le soutien de l'appareil nécessaire à sa candidature.

Cet accord se rompt avec la défaite aux élections législatives de 1993 : la possibilité lui en étant offerte, Michel Rocard ne résiste pas à la tentation de prendre le contrôle de l'appareil et devient premier secrétaire du PS par un vote du comité directeur le 3 avril 1993. Il semble dès lors acquis que rien ne pourra plus s'opposer à la candidature de celui qui, de « candidat virtuel », était déjà devenu « candidat naturel » du PS, et de fait il semble retrouver à son profit le cumul des dynamiques, rassemblement du camp-montée en puissance de la candidature. Le faux pas des élections européennes (12 juin 1994) remet tout en question et, à l'identique de l'année précédente, le conseil national du 19 juin, loin de se satisfaire de l'abandon par Michel Rocard de son « statut » de candidat naturel, le démet de ses fonctions pour le remplacer par Henri Emmanuelli dont la caractéristique principale – on laissera de côté la question des lignes politiques – est de ne pas être en possibilité de candidature à l'élection présidentielle.

La manœuvre de 1993 avait un objectif clair, verrouiller l'appareil autour du candidat, celle de 1994 tout autant: déblayer la route pour Jacques Delors qui ferait, selon les sondages, meilleure figure pour l'élection à venir, la question restant entière lorsque l'intéressé décide de ne pas céder à l'affectueuse pression de ses amis. 1994 apparaît ainsi comme marquant la fin d'une logique avec la séparation entre les fonctions de dirigeant du parti, répondre à l'attente des militants, et la fonction de candidat, rassembler les électeurs d'un éventail plus large ; on pourrait ainsi retrouver le schéma que connaissait la SFIO d'avant-guerre avec un leader au destin gouvernemental, Léon Blum, et un secrétaire général chargé de gérer l'appareil, Paul Faure. L'échec de Michel Rocard marque ainsi, et il n'y a pas là que malice, la fin du couplage institué par François Mitterrand, la maîtrise personnelle du parti pour assurer sa propre candidature.

Pour ce qui est des républicains indépendants puis du Parti républicain, leur histoire commence lorsque le vieux CNI vole en éclats aux législatives de 1962, après s'être prononcé pour le *non...* au référendum sur l'élection au suffrage universel direct du président de la République. Sur ses débris, Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, constitue sans grand mal un groupe parlementaire puis, lorsqu'il est écarté du gouvernement début 1966, un embryon de parti, la FNRI⁵. Elle devient, dès 1967, le partenaire indispensable de la majorité, pendant que l'image présidentielle de son leader s'affirme. Pas assez cependant pour qu'il se lance dans la bataille de 1969 et, après en avoir caressé l'idée, celui qui « n'avait pas voté *oui* » au référendum du 27 avril se rallie le 30 à la candidature de Georges Pompidou.

L'érosion du parti gaulliste sous la présidence de G. Pompidou, le remplacement du parti dominant par une majorité plus composite montrent que le rêve du rééquilibrage, réunissant les modérés et les centristes pour prendre à l'UDR le leadership du camp conservateur, commence à devenir réalité : aux législatives de 1973, l'UDR réunit 24% des suffrages contre 23% à l'ensemble, encore hypothétique, des RI, centristes et modérés favorables à la majorité. Agréger cet ensemble, mordre sur l'électorat gaulliste en profitant des divisions du mouvement (ralliement de Jacques Chirac et des « 43 »), profiter au second tour de la dynamique ainsi créée, qui suppléera à la légèreté de l'appareil, ce sera chose faite en 1974.

La rapidité de la victoire semble frapper les RI d'une « difficulté d'être » et il faudra attendre la sévère défaite des municipales de 1977 pour qu'un effort soit entrepris avec la transformation en Parti républicain (congrès de Fréjus, 20-21 avril 1977), dirigé par des fidèles, Michel Poniatowski, Jean-Pierre Soisson puis Jacques Blanc.

Mais le PR à lui tout seul n'a pas la dimension suffisante pour être le nécessaire « parti du Président » : la tâche sera confiée à un rassemblement, l'UDF, qui ne résout pas, avant l'élection présidentielle de 1981, la question de savoir s'il doit regrouper les appareils séparés ou rester une confédération. La défaite de 1981 amène le maintien de la seconde solution, et l'éloignement forcé de Valéry Giscard d'Estaing

⁵ Voir Jean-Claude Colliard, *Les Républicains indépendants et Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, PUF, 1971, 352 p., et « Le parti giscardien », *Pouvoirs*, 9, 1979, pp. 115-129.

Le processus de nomination des candidats...

permet l'arrivée à la tête du PR (septembre 1982) de François Léotard dont il est vite clair qu'il songe à son propre destin présidentiel. Mais Valéry Giscard d'Estaing entame une longue reconquête du pouvoir et, en prenant en juin 1988 la présidence de l'UDF, s'assure, après l'échec de Raymond Barre et de Jacques Chirac le mois précédent, une solide position partisane pour les échéances à venir.

D'où de forts tiraillements lorsque au printemps 1994 l'hypothèse d'une candidature Balladur prend corps : le PR semble avoir pour préoccupation essentielle d'empêcher la candidature de son père fondateur, comme l'illustre la tentative avortée de la création d'un groupe parlementaire autonome, distinct de l'UDF, en mai-juin 1994. On voit mal dès lors comment, dans le cas d'une candidature Balladur, V. Giscard d'Estaing, privé *a priori* du soutien du CDS et du PR, pourrait compter sur un fort appui partisan. Là aussi, la logique engagée dans les années 1960-1970 semble trouver ses limites.

La captation de l'existant

Si la structure est déjà forte, avec un solide potentiel électoral, le problème du candidat est plus simple : en prendre le contrôle et s'assurer la maîtrise absolue qui lui permettra de se désigner ou, s'il lui paraît bon d'éviter l'épreuve, de désigner le candidat de son choix. Un processus plus simple qui appelle moins de développements, qu'il s'agisse du RPR ou du PCF.

Le RPR est, par construction, un « parti du président » et n'aura aucune difficulté à l'être tant que l'un des siens occupera l'Élysée, de Gaulle jusqu'à 1969, puis Georges Pompidou, immédiatement soutenu dès l'annonce officielle de sa candidature le 29 avril 1969, jusqu'à sa mort, le 2 avril 1974. Ce qui caractérise le parti à cette époque, c'est qu'il n'a pas droit à l'autonomie politique ; les secrétaires généraux sont volontiers effacés et, si leur vient une velléité d'indépendance, il suffira, pour les remplacer, de les appeler au gouvernement⁶. En 1974, perdant l'Élysée, l'UDR ne peut demeurer dans la même situation : le substitut est trouvé en faisant du Premier ministre, Jacques Chirac,

⁶ Voir Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1970, p. 207.

le secrétaire général du parti, pour l'amener au président élu... ou pour en faire, on s'en apercevra bientôt, l'instrument de la reconquête. Aussi quelques mois après avoir quitté le gouvernement (août 1976), il transforme sans difficulté l'UDR en RPR (décembre 1976) et le parti, n'ayant plus ni l'Élysée, ni Matignon, se dote enfin d'un président. La prise en main est totale, l'appareil reconstruit autour de jeunes fidèles (Jacques Toubon, Alain Juppé) pour être l'instrument d'une stratégie présidentielle : il surmonte sans difficulté l'échec de 1981 (mais est-ce un échec ou l'objectif secret n'est-il pas atteint !), plus difficilement celui, plus sévère, de 1988. Quelles que soient les difficultés qui commencent alors, constitution d'une tendance Pasqua-Séguin, division sur le référendum européen de 1992, le soutien affirmé à une nouvelle candidature de Jacques Chirac est le point qui fait l'unanimité et le président du parti a bien le contrôle de l'appareil.

Mais cela est-il suffisant dès lors que les sondages font apparaître que le Premier ministre, issu du même parti, peut être meilleur candidat. Le problème semble être celui de la marge de sécurité acceptable, chacun des deux camps tenant en quelque sorte l'autre : la candidature de Michel Rocard, faible dans les sondages, permettait celle de Jacques Chirac ; celle de Jacques Delors facilitait celle d'Édouard Balladur, mieux à même de le dominer, encore qu'au début de l'été 1994 l'écart entre les deux candidats potentiels du RPR semble se resserrer... et de ce fait l'hypothèse d'une double candidature se précise. Arbitrage par les sondages, par les grands barons de l'appareil comme Charles Pasqua ou par un processus institutionnel, on verra plus loin comment cette situation a relancé le débat sur les primaires.

Le PCF se trouve, lui, dans une situation différente puisque ses chances de remporter l'élection présidentielle sont nulles. La vraie question pour lui est de savoir comment passer au mieux cette épreuve, d'autant plus redoutable qu'elle revient tous les sept ans. En 1965, il ne lui est pas difficile de montrer qu'il est la force principale dans l'électorat du candidat unique de la gauche. En 1969, la division de ce qui est encore la gauche non communiste – elle présente Defferre et soutient Poher -, alliée à la bonhomie affichée de Jacques Duclos lui offre le beau score de 21,3% des exprimés. En 1974, la stratégie du Programme commun permet à nouveau de s'effacer derrière François Mitterrand devenu de candidat unique, candidat commun.

Le processus de nomination des candidats...

Mais lorsqu'il prend conscience que cette stratégie d'union profite plus à son allié qu'à lui-même, le problème de la candidature à l'élection présidentielle commence à se poser dans les mêmes termes que pour les autres partis, et, devenu secrétaire général, Georges Marchais sent bien que, pour affirmer l'identité du parti, il ne pourra éviter d'être candidat. D'où une ferme emprise sur l'appareil qui commence au 23^e congrès (9-13 mai 1979) et, après un résultat moyen en 1981 (15,4% des exprimés), se poursuit par une mise à l'écart sans faiblesse des opposants et des contestataires, même et surtout lorsqu'il s'agit des ministres dont on réclamait à toutes forces la présence au gouvernement en 1981. Verrouillage qui permet de désigner pour 1988 André Lajoinie pour de raisons qui relèvent sans doute plus d'une stratégie intérieure que du désir de retrouver à l'occasion de cette élection une forte audience populaire. Le remplacement de Georges Marchais par Robert Hue au début de 1994 ne semblait pas devoir s'interpréter comme la pré-désignation d'un candidat à l'élection présidentielle mais c'est pourtant le nouveau secrétaire national qui est désigné à l'unanimité moins quatre abstentions, par le comité national de son parti le 21 septembre 1994. Malgré une campagne d'affichage sur tout le territoire menée, pour respecter les nouvelles dispositions législatives, dans les derniers jours de l'année, rien ne permet de penser que le Parti communiste puisse envisager en 1995 autre chose qu'une candidature de témoignage et d'affirmation de son nouveau leader.

Telle est donc la situation des grands partis dans leur rapport avec la candidature présidentielle, construits ou captés pour la servir. Naturellement, au fur et à mesure que l'on avance dans l'histoire de la Cinquième République, les instruments qui n'étaient pas construits le sont et le problème devient surtout celui de la captation: après Mitterrand, Rocard, après Giscard d'Estaing, Léotard, jusqu'au « tour de chauffe » des élections européennes, les destins continuaient leurs routes parallèles, avant de prendre des chemins de traverse.

Cette domination de l'appareil par le candidat existe aussi chez les partis plus petits: ainsi le Front national, résurgence plus prospère que les autres d'un vieux courant d'extrême droite permanent dans la vie politique française, est voulu par son chef, Jean-Marie Le Pen, comme étant avant tout son instrument, notamment pour la présidentielle avec une

candidature en 1974, en 1988 et en 1995 (malgré un hiatus en 1981 pour manque de signatures). Là, le culte du chef suffira à la procédure, ailleurs il en faudra plus.

Les procédures et le rassemblement

Sous les fortes réserves exprimées ci-dessus, les partis « désignent » leur candidat. Mais dès que celui-ci a montré qu'il savait rassembler son camp dans une indispensable unanimité, il lui faut montrer qu'il en dépasse les limites, en acquérant, si faire se peut, d'autres soutiens.

Action et procédure

Si la candidature résulte d'un acte individuel, première manifestation du « caractère » que doit montrer un candidat à la présidence, elle se doit d'apparaître comme immédiatement soutenue par une adhésion collective.

L'acte individuel est essentiel. « L'affectueuse pression des amis », selon la formule républicaine et consacrée, même lorsqu'elle joue un rôle non négligeable dans le processus de candidature (ainsi l' « appel des trente » pour François Mitterrand le 20 juin 1978), ne dispense pas le candidat de se déclarer lui-même disponible, tôt (Georges Pompidou à Rome le 17 janvier 1969 alors que l'élection de juin n'est pas encore prévisible), tard (François Mitterrand le 9 septembre 1965 pour l'élection de décembre), voire même très tard (le général de Gaulle le 4 novembre 1965, François Mitterrand le 22 mars 1988, soit dans les deux cas un mois avant). Mais ce délai n'est évidemment inspiré que par tactique: il faut en réalité avoir fait depuis des années, de longues années, « comme si ».

Même le recordman de la catégorie, Valéry Giscard d'Estaing, mettra plus de dix ans pour arriver au but. Bref le candidat ne doit pas être pressé; mais être disponible et être prêt en ayant préparé, on l'a montré plus haut, l'approbation des siens et d'abord de son parti qui doit être rapide et unanime. La chose est facile pour un candidat institutionnel (en particulier le président sortant), plus difficile pour les autres: il leur faut apparaître comme le candidat naturel de leur formation. Cela suppose d'avoir marginalisé ou instrumentalisé

Le processus de nomination des candidats...

la concurrence, en ayant utilisé si nécessaire les sondages contre l'appareil ou l'appareil contre les sondages: ainsi François Mitterrand contre Michel Rocard pour 1981 et, à position inversée, Michel Rocard contre un éventuel Jacques Delors. Jusqu'à juin 1994, une vision des choses optimiste pour la gauche amenant à penser que le changement de premier secrétaire réconcilierait appareil et sondages, ce débat ne restant alors que celui du RPR.

La procédure se doit, quant à elle, d'être discrète, puisque la candidature sera d'autant plus valorisée qu'elle sera celle d'un homme au-dessus des partis. Pas question d'une longue course d'obstacles qui laisserait exsangue un candidat décrochant son investiture par 51% de ses amis contre 49% de ses compagnons.

Ainsi la division de l'UDR pèse lourd dans l'échec de Jacques Chaban-Delmas en 1974, ainsi l'affrontement, très en amont, du congrès de Metz est indispensable à la bonne désignation de François Mitterrand.

Certes, un peu de démocratie dans la désignation n'est pas à dédaigner pour autant qu'elle marque l'unanimité et le début d'un processus de rassemblement.

Finalement, en dehors des candidatures de témoignage qui peuvent être le résultat de décisions d'appareil⁷, le candidat qui veut avoir des chances de l'emporter n'a qu'une voie à choisir, celle de l'autoproclamation ratifiée: il s'avance et reçoit immédiatement le soutien (enthousiaste) de tous ceux dont il est déjà entendu qu'ils constitueront le capital de départ; ainsi George Pompidou, candidat officiellement le 29 avril 1969 et bénéficiaire du soutien de l'UDR, des RI et du PDM les 29 avril, 30 avril, et 22 mai; ainsi François Mitterrand en avril 1974 (ralliement immédiat des partis du Programme commun et du PSU).

C'est dire que le choix réel par les militants, le suffrage universel appliqué à la candidature comme il l'est à l'élection véritable, n'a que peu de chance de devenir la procédure normale de désignation: prévu par le règlement intérieur du PS (chap. 4-1), il n'a joué ni en 1981, ni en 1988 et risque bien de rester théorique.

⁷ Voit Jean-Michel Brault, Les procédures de désignation des candidats aux élections présidentielles, mémoire de DEA, Université Paris II, 1976, p. 129.

Un candidat de rassemblement

C'est le maître mot d'une bonne candidature pour accompagner les sentiments ambiants, ceux de la dévalorisation des partis et de la valorisation de l'union (« la France unie »). Il faut donc montrer, si l'équation politique de l'élection le permet, le soutien de plusieurs formations, par accord d'états-majors....ou éventuellement par ce qu'on appelle, improprement, des « primaires ».

L'accord d'états-majors fait que le candidat investi par son parti (généralement donc après s'être autoproclamé) est adopté par d'autres: ils ne le désignent pas, ils le soutiennent. Ce peut être dans le but électoral immédiat – gagner l'élection – mais aussi souvent, dans une perspective politique plus lointaine, signifier par un premier acte fort les débuts d'une stratégie de recomposition politique: 1965-Mitterrand et Lecanuet: stratégie des gauches (addition et union) et stratégie du centre (addition et recherche d'un rôle de charnière); 1974-Mitterrand (du candidat unique au candidat commun) et Giscard d'Estaing (addition des petits pour dépasser le grand du même camp).

Et ainsi de la candidature naissent des partis, des regroupements: FDDs et Centre démocrate après 1965, UDF après 1974. Ou si l'on préfère, l'élection présidentielle a un but immédiat, la conquête du pouvoir par la voie présidentielle et un but second, la conquête du pouvoir par la voie parlementaire. Bien entendu, ces calculs partisans ne seront pas à évoquer dans la campagne présidentielle, sauf s'il s'agit de rassurer sur la capacité du candidat à pouvoir rassembler une majorité parlementaire lui permettant à lui de gouverner et, par là même, au pays d'« éviter l'aventure ».

La question des primaires est posée depuis qu'à la suite de son double échec de 1981 et de 1988, la droite parlementaire est persuadée que ses mauvais résultats viennent de la dualité de candidature et des mauvais reports de voix qu'elle générerait.

Or le rapport de forces entre les deux formations n'est pas clairement établi: en faveur du RPR en termes de suffrages, en faveur de l'UDF en termes de positions locales détenues. D'où l'idée de trouver un mécanisme d'arbitrage: le choix des électeurs.

Sous la vigoureuse impulsion de Charles Pasqua, promoteur de l'idée (par exemple, Le Monde du 8 juin 1989), fondateur et président à

Le processus de nomination des candidats...

cette date d'une Association pour les primaires à la française, rédacteur d'une charte détaillée en vingt articles, l'idée a fait son chemin au point d'être adoptée dans un accord RPR-UDF du 10 avril 1991.

Choix par les électeurs, soit. Mais quels électeurs? Les citoyens et cela risque de pencher vers un candidat, les notables (environ 60 000 élus) et cela risque d'aller vers l'autre. L'accord d'avril 1991 retient subtilement la première formule pour une élection à date normale, la seconde pour une élection anticipée, d'où les crispations de l'automne 1992 lorsque, à tort, cette hypothèse semble gagner du terrain. La décision de Jacques Chirac de pousser, après mars 1993, Édouard Balladur à Matignon fait vite apparaître, ce n'était évidemment pas le but, un prétendant nouveau. Dès lors, la question des primaires se complique puisque à la traditionnelle rivalité du RPR et de l'UDF s'ajoute une rivalité interne au RPR, se qui veut dire qu'une triple candidature n'est pas exclue, surtout si les chances d'un candidat de gauche paraissent faibles. On comprend qu'une telle perspective ait amené Charles Pasqua à relancer son projet de primaires en soumettant au Premier ministre, le 27 juin 1994, une « proposition d'avant-projet de loi » pour organiser ce nouveau mode de sélection. D'après le texte publié par Le Figaro du 1^{er} juillet 1994, l'idée principale serait de prêter le concours de l'État « aux partis et groupements politiques désireux d'associer le corps électoral au choix de leur candidat », en organisant dans les bureaux de vote officiels, installés pour la circonstance, une consultation des électeurs sur le choix du candidat de la famille demanderesse; laquelle doit s'adresser au ministère de l'Intérieur pour qu'il organise l'affaire, après avoir précisé si elle souhaitait un scrutin à un tour ou deux et après avoir réglé les frais de l'opération, évalués à 35 millions de francs pour l'élection présidentielle... Même si un sondage opportunément commandé par l'Association pour les primaires à la française, soudainement dotée de quelques moyens, fait apparaître que 53% des sondés sont favorables à l'idée (enquête SOFRES dans Le Figaro du 1^{er} juillet 1994), les difficultés constitutionnelles (égalité entre les partis, notamment pour le financement), organisationnelles (ouverture à tous les électeurs sans que l'on puisse évidemment vérifier leur appartenance au camp concerné) et surtout politique (le système tombe si un postulant le refuse) paraissent considérables, sans même évoquer le

fait que, sur un plan théorique, il n'y a pas de meilleur moyen pour affirmer l'emprise des partis sur l'élection.

L'accueil fait à cette proposition est d'ailleurs pour le moins mitigé et la plupart des acteurs potentiels de 1995 se montrent pour le moins dubitatifs, les partisans de la procédure étant plutôt ceux qui font d'Édouard Balladur leur candidat, puisqu'il aurait, du fait de sa cote personnelle, de bonnes chances de sortir vainqueur de la consultation, les réticents se recrutant plutôt dans l'entourage des autres candidats potentiels. Ainsi fait juge et partie, É. Balladur semble lui-même embarrassé et peu pressé de soumettre le projet à la discussion parlementaire, même s'il s'y rallie officiellement le 7 novembre 1994. Toujours très réticent, l'état-major de RPR comprend alors qu'il vaut mieux ne pas refuser ouvertement mais s'appuyer sur les difficultés de mise en œuvre d'une telle procédure: c'est ainsi qu'est acceptée, le 23 novembre 1994, la constitution d'un groupe de travail de la majorité parlementaire sur les primaires qui ne met pas beaucoup de temps pour arriver, le 1^{er} décembre, à la conclusion que l'organisation en est impossible.

Le feuilleté étant ainsi terminé, il apparaît clairement que sa promotion relevait plus de l'affichage d'une volonté unitaire que d'une véritable réponse institutionnelle au problème de la désignation des candidats ; en 1995 encore, il paraît fort vraisemblable que la sélection sondagière, pour reprendre l'expression de Jean-Luc Parodi, et la volonté des appareils seront les éléments déterminants⁸.

Qu'il l'ait été avec ou sans procédure, le candidat ainsi déclaré, investi et soutenu, peut entrer en campagne, si ce n'est déjà fait, Comme en 1988 où la campagne d'affiches « génération Mitterrand » est la vraie campagne d'un non-candidat.

⁸ Voir, sur ce point, les travaux du colloque Les primaires en la sélection des candidats présidentiels, AFSP/CACSP, 27-29 avril 1994, sous la direction de Jean-Luc Parodi et de Claude Emeri, notamment les rapports de Jean-Luc Parodi, « La sélection sondagière », et de Florence Haegel, « La tentative d'instauration de primaires à la française ».

Le processus de nomination des candidats...

II. Campagne du candidat et campagne du parti

Cette imbrication de candidat et du parti, on la retrouve dans la campagne, même, si, pour des raisons de bon ton (le rassemblement, la candidature au-dessus des partis), l'appareil doit rester à l'arrière-plan, ne pas être visible : l'acteur sur la scène, les machinistes dans la coulisse. Et, pourtant, le soutien de parti est déterminant, dans l'organisation de la campagne comme dans son financement.

L'organisation de la campagne

Organiser une campagne, c'est mettre en place une structure qui va prendre en charge les multiples problèmes, matériels ou tactiques, qui vont apparaître : déplacements, comités de soutien, courrier, matériel de campagne, préparation des interventions, arguments et ripostes.... Bref, permettre au candidat de faire face à tout un déroulement, à tout un rituel.

L'appareil

Une campagne présidentielle se mène évidemment d'abord au niveau national avec une alternative, prendre appui sur les structures du parti ou les subordonner à une cellule *ad hoc*, ce qui sera généralement la solution retenue. Mais il y a aussi le niveau local, car en définitive les voix sont à ramasser sur le terrain et là c'est presque toujours le retour du ou des partis.

La priorité donnée à un staff personnel au niveau national peut être facilement observée. Elle est évidemment indispensable au président sortant qui ne peut faire campagne depuis l'Élysée et ne peut se rétrécir en regagnant son parti d'origine. Il est donc obligatoire pour lui de mettre en place dans un lieu neutre, aménagé pour la circonstance, une équipe de collaborateurs personnels, de toute confiance, sous l'autorité d'un directeur de campagne qui devra veiller à tout, y compris à la liaison avec le ou les partis qui le soutiennent. Ainsi en va-t-il de la rue de Marignan, sous la houlette de Philippe Sauzay, en 1981 pour Valéry Giscard d'Estaing⁹ ou de l'avenue Franco-Russe, sous l'autorité de Pierre Bérégovoy, en 1988 pour François Mitterrand.

⁹ Voir Stéphane Denis, La chute de la maison Giscard, Paris, Jean-Claude Lattès, 1981, p. 235.

Jean-Claude Colliard: profesor, constitucionalista, juez electoral y hombre honesto

La précaution est aussi utile pour qui veut apparaître au-dessus des partis, ainsi Georges Pompidou, boulevard de Latour-Maubourg (où MM. Balladur, Jobert et Juillet jouent les premiers rôles), ou Alain Poher, rue de Vaugirard, en 1969¹⁰.

Ou pour qui veut montrer par un lieu neutre qu'il ne privilégie aucun des partis qui le soutiennent, ainsi François Mitterrand à la tour Montparnasse en 1974¹¹, face à Valéry Giscard d'Estaing qui a choisi, lui, la rue de la Bienfaisance¹².

Cela dit, la règle n'est pas absolue et un candidat, lorsqu'il n'a pas à s'encombrer de ces précautions, peut aussi faire campagne depuis le siège de son parti : ainsi Jacques Duclos en 1969 ou François Mitterrand en 1981, ce dernier exemple montrant qu'il n'y a pas là un handicap rédhibitoire.

Au niveau local, le parti est la structure la plus opératoire, il y a bien sûr des comités de soutien, souvent organisés autour du mandataire prévu par les règles électorales et s'adressant en priorité à des relais d'opinion locaux, notables élus ou représentants de la société civile, de plus en plus à la mode. Mais cela fait peu de militants de terrain et ceux-là, on les trouvera dans les partis pour les tâches ingrates mais indispensables : tracts, affiches, organisation de réunions, diffusion d'argumentaires, tenue des bureaux de vote, etc.

Quant au mandataire, au président du comité de soutien, les deux fonctions étant parfois réunies, ils seront choisis avec soin, soit pour couvrir le plus d'espace politique possible, soit pour acquérir une autorité qui en feront ensuite un relais sûr dans le département, préoccupations très présentes dans les choix de François Mitterrand en 1974.

Enfin, les élus seront fermement priés de s'engager à fond « comme si c'était votre propre campagne », pour reprendre les termes d'une consigne fréquemment donnée, quel que soit le parti.

¹⁰ Voir Roger-Gérard Schwartzberg, *La guerre de succession*, Paris, PUF, 1969, p. 292.

¹¹ Voir Sylvie Colliard, *La campagne présidentielle de François Mitterrand en 1974*, Paris, PUF, 1979, p. 230.

¹² Voir Jacques Berne, *La campagne présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing en 1974*, Paris, PUF, 198, p. 208.

Le processus de nomination des candidats...

Le rituel

On osera ce terme, après Philippe Braud¹³, car dans une France où le spectacle politique ne fait plus guère recette, la campagne présidentielle semble en être le dernier refuge. Rien n'est plus laissé au hasard, à l'improvisation. Longtemps à l'avance, hommes de communication et gourous (Michel Bongrand, Jacques Hintzy, Jacques Séguéla pour les plus connus) auront déterminé, sondages de motivation et analyse de pénétration à l'appui, cibles et segments critiques. Après quelques balbutiements, pour Jean Lecanuet en 1965, le marketing électoral s'imposera comme une préoccupation essentielle du candidat et de son état-major¹⁴. C'est ainsi que sera expliqué le succès de Valéry Giscard d'Estaing, qui y a largement recours, contre un François Mitterrand encore réticent en 1974, avant de se laisser convaincre et de passer maître dans l'utilisation de ces techniques en 1981 et plus encore en 1988.

La stratégie de campagne étant ainsi déterminée, les populations sensibles identifiées, il reste à les convaincre, par des actions de terrain qui seront répercutées pour toucher l'ensemble de la catégorie concernée, comme aussi et peut-être surtout par la campagne télévisée.

Une bonne campagne, c'est une forte présence sur le terrain, et le candidat apparaîtra volontiers rural, attaché à la « France profonde », consolateur de la veuve de Carpentras et protecteur du primeuriste de Plougastel. Mais il doit offrir aussi son cœur aux grandes villes par des meetings de masse, en veillant à l'équité géographique, sans oublier l'outre-mer dont le poids peut être déterminant. Tout cela devant produire des images fortes pour les journaux télévisés (ainsi le déplacement des meetings de la soirée vers la fin d'après-midi « pour avoir le 20 heures »), et ce d'autant mieux qu'on pourra emmener avec soi, « pour leur faciliter la tâche », des équipes de journalistes.

La campagne télévisée est souvent considérée comme fondamentale et, au fur et à mesure que se rode le processus de l'élection, elle se caractérise par un paradoxe : d'un côté une campagne officielle

¹³ Voir Philippe Braud, « Élire un Président.. ou honorer le dieux ? », *Pouvoirs*, 14, 1980, pp. 15-28.

¹⁴ Voir Michel Noir, « L'utilisation des techniques de marketing dans une campagne présidentielle », *Pouvoirs*, 14, 1980, pp. 69-80.

surréglementée, surveillée de près par la commission de contrôle de l'élection et par l'autorité de l'audiovisuel (ainsi les recours des candidats auprès de la CNCL en 1988¹⁵), mais que personne ne regarde plus depuis la privatisation de la majeure partie de l'audiovisuel (de 2 à 8% d'audience en 1988 selon le rapport de la commission nationale de contrôle), et de l'autre un « grand débat », beaucoup moins surveillé et laissé à la seule déontologie des journalistes et aux accords passés entre représentants des candidats, débat qui va attirer, en 1988, trente millions de téléspectateurs, avec une audience oscillant entre 45 et 49%¹⁶...

Signalons que les temps d'antenne de la campagne officielle, deux heures par candidat, sont, en vertu du décret du 14 mars 1964, utilisés personnellement, par eux ou « à leur demande par les partis qui les soutiennent » ; retour des partis mais possibilité, il faut bien le dire, de plus en plus faiblement utilisée. Enfin l'usage des spots publicitaires, un moment autorisé par la loi sur la communication du 30 septembre 1986, a été à nouveau interdit lors de la refonte de cette loi par celle du 17 janvier 1989, à la suite d'un amendement déposé par Jacques Barrot, au nom de la nécessité de contenir les dépenses financières.

C'est au nom de cette même nécessité que la loi du 15 janvier 1990, relative au financement des activités politiques, fait disparaître un moyen de propagande qui avait pourtant marqué de façon considérable les campagnes présidentielles ; tout affichage commercial est désormais interdit dans les trois mois précédant le mois de l'élection : adieu les affiches 4 x 3 où les publicitaires rivalisaient d'invention et de poésie pour faire rêver sur leur candidat, sa fille cadette ou le clocher de son petit village¹⁷ !

¹⁵ Voir le rapport de la commission nationale de contrôle au président de la République, p. 233-254 dans Didier Maus, Textes et documents relatifs à l'élection présidentielle des 24 avril et 8 mai 1988, Paris ; La Documentation française, 1988, 264 p. On trouvera, dans le même recueil, le rapport de la CNCL avec des annexes amusantes (pp. 194-232) et les observations du Conseil constitutionnel sur le déroulement de la campagne (pp. 255-258).

¹⁶ Sur la comparaison des campagnes télévisées en France et aux États-Unis, voir Jacques Gerstlé, Oliver Duhamel et Dennis Davis, « La couverture télévisées des campagne présidentielles. L'élection de 1988 en France et aux États-Unis », Pouvoirs, 63, 1992, pp. 53-69.

¹⁷ Voir commentaires et reproductions dans Jean-Marc et Philippe Benoit, Jean-Marc L : La politique à l'affiche : affiches électorales et publicité politique, 1965-1986, Paris, Éditions du May, 1986, p. 221.

Le processus de nomination des candidats...

Mais il est vrai que l'augmentation de coût des campagnes pose un réel problème pour ce qui est de leur financement.

Le financement

C'est le sujet mystérieux par excellence, qui donne naissance à toutes les rumeurs et à toutes les hypothèses. Il faut là considérer deux situations bien différentes, avant et après l'intervention de la loi du 11 mars 1988 (modifiée après l'élection de 1988 par les lois des 15 janvier et 10 mai 1990) : ou comment passer du brouillard à la lumière ...tamisée.

Avant 1988 : brouillard et débrouillardise.

Jusqu'aux années 1980, c'est là un sujet que l'on l'aborde pas ou pour constater.... qu'on ne sait pas grand-chose de l'« argent secret ¹⁸ » si ce n'est que l'étendue croissante des besoins ouvre le champ à toutes les hypothèses.

Des besoins mais pas de ressources. C'est ainsi que peut se résumer la problématique du candidat dont les dépenses croissent de façon exponentielle. On « murmure » que celles de candidat Pompidou auraient atteint les 30 millions de francs, somme considérée comme énorme en 1969 ; depuis, les campagnes se sont encore professionnalisées : sondages et marketing, multiplication des affiches 4 x 3, avions personnels, etc. Quant aux ressources, ni financement public ni publicité des comptes avant ou après l'élection. En tient lieu la promesse rituelle de publier les siens.... dès que les autres en auront fait autant !

Les hypothèses avancées ne reposent sur aucune certitude. On sait que la version officielle, cotisations des militants et des élus, succès des souscriptions et des quêtes à la sortie des meetings, ne couvre pas toute la réalité, d'autant que les mieux informés laissent entendre que le produit d'une souscription... couvrira les frais de la souscription. Pourtant, les associations, souvent *ad hoc*, qui signent les campagnes (comité d'action pour, association de soutien à) ont des ressources importantes et l'on évoquera pêle-mêle les caisses

¹⁸ Pour reprendre le titre d'André Campana, *L'argent secret*, Paris, Arthaud, 1976, p. 191.

du patronat, les fonds secrets, les commissions des partis, voire l'argent de l'étranger... Rien ne le prouve, rien ne prouve le contraire.

La loi de 1988 et ses suites

Le climat malsain né de la découverte-ou de la recherche- de scandales pendant la période de cohabitation conduit au réel effort de moralisation introduit par les lois de 1988, car, en raison des dispositions constitutionnelles, il faut une loi organique pour régler ce qui concerne le président de la République et les parlementaires et une loi ordinaire pour ce qui est du restant de l'activité politique. La loi organique du 11 mars 1988 sera modifiée par celle du 15 janvier 1990, les mécanismes principaux restant les mêmes¹⁹.

Le dispositif se caractérise pour ce qui est des dépenses par le principe du plafonnement, et pour ce qui est des ressources par le recours partiel au financement public.

En 1988, le plafond des dépenses autorisées est fixé à 120 millions de franc par candidat, somme augmentée de 20 millions de francs pour les finalistes du second tour et, de l'avis général, c'est là une vue assez réaliste des besoins au moins pour le premier tour puisque la loi du 10 mai 1999 portera la somme utilisable pour le second à 40 millions de francs, soit un total de 160 millions de francs ; en même temps sera instituée une avance de 3 millions de francs pour chaque candidat admis à participer à la compétition. À l'inverse le climat de l'automne 1994 amène le gouvernement à proposer une révision à la baisse des plafonds de dépenses : 90 MF pour le premier tour, somme portée à 120 MF pour les finalistes, selon le texte adopté par le Sénat puis, le 13 décembre 1994, par l'Assemblée nationale.

Quant au financement public, il prend la forme d'un remboursement dont le montant est d'un vingtième du plafond pour les candidats qui ont obtenu moins de 5% des voix, d'un quart pour ceux qui ont dépassé la barre, soit 6 millions de francs, 30 millions de francs et 35 millions pour les finalistes (40 depuis 1990). Pas de proportionnalité donc, ce

¹⁹ La littérature sur le sujet commence à être abondante. On signalera pour son caractère synthétique : Yves-Maire Doublet, La financement de la vie politique, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1990, p. 128.

Le processus de nomination des candidats...

qui est curieux pour un remboursement : les quelques voix qui font la différence entre 4,99 et 5,01% pèsent 24 millions de francs....

En 1988, ce mode de calcul a désavantagé le candidat du PS, avantagé ceux... du PCF et du FN et été à peu près neutre pour les autres. En effet, si un principe de proportionnalité avait été retenu, ce qui n'aurait pas été illogique puisqu'il s'agit d'un remboursement, cela aurait permis aux principaux candidats de se voir retourner, à somme totale égale et ne tenant compte du seul premier tour les montants suivants : François Mitterrand : 34%, soit 56 millions de francs, au lieu de 30 millions de francs, soit + 26 ; Jacques Chirac : 20% soit 33 millions de francs, au lieu de 30 millions de francs, soit +3 ; Raymond Barre : 16,5%, soit 27 millions de francs, au lieu de 30 millions de francs, soit -3 ; Jean Marie Le Pen : 14%, soit 23 millions de francs, au lieu de 30 millions de francs, soit -7 ; André Lajoinie : 7%, soit 11 millions de francs, au lieu de 30 millions de francs, soit -19.

Curieux système que celui qui avantage ainsi les candidats les moins susceptibles, d'être élus !

L'expérience a montré les limites des possibilités de contrôle même si le système a fonctionné, en 1988, de manière *a priori* satisfaisante : les comptes de campagne-ils doivent être certifiés par un expert-comptable et adressés au Conseil constitutionnel dans les deux mois de l'élection- ont été publiés au JO du 16 juillet de 1988 (cf. annexe, p.90 et suiv.). Ils font tous apparaître des totaux très inférieurs au plafond : 99,8 millions de francs pour François Mitterrand, 96 millions de francs pour Jacques Chirac, 64 millions de francs pour Raymond Barre, etc. Donc respectivement 65 millions de francs, 61 et 34 qui relèvent du financement privé et qui s'expliquent pour l'essentiel par la rubrique « Contribution des partis politique » : 40 millions de francs pour Jacques Chirac, 37 millions de francs pour François Mitterrand, etc. Retour des partis et retour d'une certaine opacité puisque leurs comptes à eux ne sont pas contrôlés d'aussi près que ceux des candidats, même si les travaux de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ont fait progresser les choses²⁰ ; et donc retour des hypothèses... et des rumeurs qui, on le sait, n'ont pas manqué.

²⁰ Voir notamment son « Premier rapport d'activité », JO, Documents, décembre 1993, p. 95.

Ajoutons, pour en terminer avec ce réel effort de moralisation, que la loi organique du 11 mars prévoit (article 1) qu'en déposant sa candidature chaque candidat doit remettre au Conseil constitutionnel une déclaration de sa situation patrimoniale, celle du candidat élu étant publiée au *Journal Officiel* en même temps que la proclamation officielle de résultats. C'est ainsi que le patrimoine de François Mitterrand qui, en 1981, de façon volontaire, l'avait déjà fait connaître au premier président de la Cour des comptes, a été publié au JO du 12 mai 1988 sans susciter de commentaires particuliers.

Tel se présente, en l'état actuel des choses, l'acte de candidature et ce qu'il entraîne. Si l'institution présidentielle en France commence à avoir ses usages²¹, la campagne va probablement être à réinventer en raison de l'inadaptation de la réglementation actuelle et de son caractère désuet, justement souligné par le rapport de la commission nationale de contrôle, et en raison des lois nouvelles pour le financement public des activités politiques qui, il faut bien le constater, n'ont pas encore entièrement réussi – c'est une litote- à dissiper toute interrogation sur le sujet.

Ce n'est sans doute pas l'enjeu essentiel de l'élection présidentielle de 1995 mais, à côté de la nouvelle donne politique qu'elle devait consacrer, à côté des derniers combats d'une génération politique, c'est aussi un nouveau type de communication des candidats qui devrait apparaître.

²¹ Voir Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, p. 402.